
DECRET N° 2015 / 056 DU 02 FEV 2015
habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de
l'Aménagement du Territoire, à signer avec la Deutsche Bank
A.G. London Branch, un Accord de prêt d'un montant de
27 544 454 euros, soit environ 18 069 161 824 FCFA, pour le
financement du projet de valorisation touristique et économique
du lac municipal de Yaoundé.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2014/026 du 23 décembre 2014 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2015 ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement.

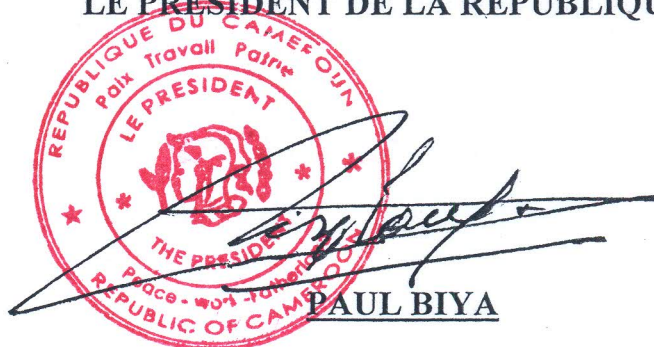
DECRETE :

Article 1^{er}.- Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire est habilité, avec faculté de délégation, à signer avec la Deutsche Bank A.G. London Branch, un Accord de prêt d'un montant de 27 544 454 euros, soit environ 18 069 161 824 FCFA, pour le financement du projet de valorisation touristique et économique du lac municipal de Yaoundé.

Article 2.- Le présent décret sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 02 FEV 2015

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,


PAUL BIYA